



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE MARNE  
ARRONDISSEMENT DE LANGRES  
MAIRIE DE BOURBONNE LES BAINS (52400)  
☎ 03 25 90 14 80  
✉ [mairie.de.bourbonne@orange.fr](mailto:mairie.de.bourbonne@orange.fr)

2022/ARR/123

## Journée féminine du 26 novembre au salon de coiffure BENEDECITE

Le Maire de la Commune de BOURBONNE LES BAINS

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-2 et L2213-1,*

*VU le Code de la Route,*

*VU le Code de la Voirie Routière,*

*VU le Code Pénal,*

*VU la demande présentée par Madame Bénédicte MUSSOT en date du 31 octobre 2022, sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public pour une journée féminine le 26 novembre 2022 au 49 Grande Rue à Bourbonne les Bains.*

*CONSIDERANT que pour des raisons de sécurité, il appartient à l'autorité municipale de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité des usagers,*

### **ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – Pour le bon déroulement de la manifestation de Madame Bénédicte MUSSOT la mise en place d'un barriérage est autorisée devant le 49 Grande Rue à Bourbonne les Bains le 26 novembre 2022 de 08h00 à 18h00.

**ARTICLE 2** - En cas d'urgence, la rue doit pouvoir être libérée rapidement pour faciliter l'intervention des véhicules de secours.

**ARTICLE 3** - La mise en place de la signalisation réglementaire et le retrait des barrières sont effectués par les Services Techniques.

**ARTICLE 4** - Le bénéficiaire veille à ne pas faire obstacle à la libre circulation des véhicules.

**ARTICLE 5** - Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbal et réprimées conformément à la loi.

**ARTICLE 6** - Monsieur le Maire de la Commune de Bourbonne les Bains est chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Copie du présent arrêté est adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Bourbonne les Bains
  
- Monsieur le Responsable des Services Techniques
- Madame Bénédicte MUSSOT

A Bourbonne les Bains, le



Monsieur André NOIROT

Le Maire de la Commune de Bourbonne les Bains certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et/ou de sa notification et publication